

Les pieds des Chinoises

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **7 (1869)**

Heft 42

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-180508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sujet de la mutilation des membres et de l'effusion du sang.

Le châtelain, siégeant en tribunal (*more majorum*) dans le prieuré, fit paraître devant lui l'accusé et lui demanda : *s'il avait renié Dieu, Jésus-Christ, la Vierge, toute la cour céleste, ainsi que les sacrements de l'église; s'il avait fait hommage au diable et lui avait donné une once de son sang, tiré de son petit doigt de la main gauche, avec d'autres faits rappelés en son procès.* Le malheureux avoua tous ces faits en ajoutant qu'il n'avait fait hommage au diable que de la bouche et non du cœur; il déclara qu'il abjurait le diable et s'en remettait à la miséricorde du Seigneur et de la sainte Eglise.

Le châtelain, sur l'aveu du coupable, demanda, sous le poids du serment, à sa cour d'avoir à se prononcer. Celle-ci déclara que Pierre Terraz, comme hérétique impénitent et obstiné et comme membre pourri de l'Eglise, devait être brûlé par le feu et ses biens confisqués. Cette sentence épouvantable fut confirmée par les bourgeois et sujets du prieur de St-Sulpice qui étaient présents et avaient été invités par le châtelain à dire leur avis.

Terraz fut ensuite livré à Jacques Cordeix, domestique, et à Gallice, officier du châtelain, pour l'exécution de la sentence; on leur remit un bâton, suivant la coutume, en témoignage de l'office qu'ils avaient à remplir.

Humbert de Gerdile, de Corsans, notaire à Lausanne, dressa acte de ce jugement, à la réquisition du seigneur de St-Sulpice.

(Archives de Lausanne.)

Les pieds des Chinois.

Il est un usage sur lequel la curiosité de l'Occident a été de tous temps éveillée et dont l'explication n'a jamais été donnée d'une façon satisfaisante, nous voulons parler de la déformation des pieds. Dans les descriptions de la Chine, on a souvent écrit sur ce sujet, et cependant, un médecin français, M. G. Morache, nous donne, dans les *Annales d'hygiène*, de nouveaux et d'intéressants détails. Placé dans des conditions spécialement favorables à Pékin, il a pu être mis en rapport avec des femmes et des jeunes filles et surmonter la répulsion qu'elles ont à laisser voir leurs pieds. Personne, pas même le mari, ne doit voir le pied déchaussé de sa femme.

Néanmoins, en sa double qualité d'étranger et de médecin, M. Morache a pu voir le pied de l'enfant avant la déformation, pendant la période des manœuvres, et enfin celui de la femme adulte.

La déformation du pied, constituant ce que les Chinois ont nommé « Lys dorés, — ornements de l'appartement intérieur, etc... » est loin d'être également répandue dans tout l'empire; dans les provinces, elle constitue à peu près la règle pour les classes aisées, dans le Nord et à Pékin surtout, le voisinage des Tartares auxquels elle est interdite, la misère plus répandue, la rendent beaucoup plus rare. De plus, il y a pour ainsi dire un mode de déformation pour chaque province, et c'est surtout

dans le *Kouang-si* et le *Kouang-tung* que l'on en trouve les plus beaux spécimens. Cependant partout les familles essentiellement chinoises et riches se donnent ce luxe qui promet à leurs filles de plus beaux partis.

On pratique la déformation par la flexion des quatre derniers orteils (le pouce restant libre) sous la plante du pied; et par un bandage maintenu fort serré, on produit un raccourcissement de tout le pied, une sorte de tassement intérieur des os du tarse, une exagération de la voûte.

La déformation se pratique quelquefois dans les classes riches d'une manière encore plus complète, mais celle dont nous venons de parler, la plus répandue parmi le peuple, est un moyen terme permettant à la femme de joindre aux exigences de la coquetterie celles du travail et de la locomotion forcée.

Cependant l'instabilité qu'occasionne la déformation du pied, chez la femme, la prédispose singulièrement aux chutes de toute nature, aux entorses, aux fractures de la jambe.

Pour maintenir le pied toujours petit, il faut même chez la femme adulte continuer la compression.

Dans les familles riches, les manœuvres ne commencent guère avant l'âge de quatre ans; chez d'autres, la petite fille demeure les pieds libres jusque vers six ou sept ans. Le moment venu, la mère se charge elle-même de l'opération, ou elle abandonne ce soin à des femmes spéciales, remplissant auprès des dames le rôle de médecins intimes, de sages-femmes, d'entremetteuses quelquefois; les grandes familles en ont une ou plusieurs dans leur domesticité.

Pendant les premiers temps, le bandage est médiocrement serré, peu à peu on augmente la tension. A cette époque, la chaussure de l'enfant consiste en une bottine dont l'extrémité se rétrécit peu à peu et arrive enfin à être complètement pointue; l'étoffe remonte assez haut et se réunit en avant par un lacet.

On a fait de nombreuses recherches sur l'origine de cet usage sans pouvoir arriver à des preuves certaines. C'est ainsi qu'on raconte qu'une impératrice, illustre par ses vices, et pied-bot de naissance, vivait vers l'an 1100 avant J.-C., aurait voulu que toutes les femmes de l'Empire participassent à sa difformité. On dit aussi que les Chinois déforment les pieds des femmes pour les confiner à la maison et les rendre moins volages.

L'on peut plutôt arriver à une probabilité par l'étude actuelle du fait, ce qui est néanmoins très difficile, car parler à un Chinois du pied de sa femme équivaut aux plus graves indécentes en Europe.

La petitesse du pied est le critérium, je ne dirai pas de la beauté, mais de la valeur commerciale d'une femme. Le mariage chinois se concluant exclusivement par les parents et sans que le futur mari voie sa fiancée, il ne peut être question d'affection; de plus, comme dans presque tous les pays d'Asie, la famille de la femme reçoit une somme d'argent

proportionnée à la richesse des deux familles. Le mariage, à ce titre, devient une affaire; la femme n'est pas la compagne de l'homme, mais un objet de luxe ou d'utilité; et le soulier de la jeune fille, exhibé devant les parents du mari, est un des arguments décisifs employés lors de la discussion de la somme à payer.

Pour qui connaît le degré de lubricité des Chinois, il est évident qu'ils attachent une idée de cette nature à la petitesse du pied, c'est un fait avéré par les gens les plus au courant des mœurs chinoises, par des Chinois même. Regarder le pied de la femme qui passe dans la rue est une suprême inconvenance; en parler ne se fait pas entre gens bien élevés. Dans les peintures chinoises, jamais on ne représente le pied d'une femme; toujours la robe le cache; il en est tout autrement dans certains albums de nature plus que légère que l'on fait circuler à la fin du repas. Lorsqu'un chrétien se confesse, s'il ne s'en accuse lui-même, le missionnaire ne manque pas de lui demander s'il a regardé le pied des femmes. Tous ces faits et bien d'autres encore démontrent que la cause de ce détestable usage réside dans une idée de lubricité qu'y attachent les Chinois.

Chronique des patois.

Le vieil idiome de nos pères continue, paraît-il, d'intéresser de nombreux amateurs, et tant mieux: ce genre d'étude, qui certes ne manque pas de côtés attrayants, est bien loin d'être dénué d'intérêt, soit au point de vue philologique et littéraire, soit au point de vue historique et ethnographique.

C'est ainsi que M. Georges Quinche, à Valengin, continue de s'occuper du patois neuchâtelois, dont il a réuni dans un glossaire un grand nombre de mots ou d'expressions, travail déjà fort riche, s'il n'est pas encore complet. M. le curé Chenaux, à Vuadens, près Bulle, s'occupe activement des proverbes patois, tout en travaillant à son glossaire des noms patois des plantes. Notre ami Croisier, des Thermes de Lessus (Saint-Triphon), recueille des mots et des expressions destinés à enrichir, le moment venu, une nouvelle édition du glossaire de Bridel.

On nous a dit dernièrement qu'un Valaisan s'occupe aussi de la composition d'un recueil de mots, et il est probable qu'il y a dans ce canton d'autres amateurs.

Enfin, on ne se contente pas d'aimer le patois et de s'en occuper *intra muros*: s'il faut en croire les prospectus, deux publications verront prochainement le jour. M. le docteur Malherbe, à Bonvillars, annonce une *traduction des fables de Lafontaine*. Autant que nous avons pu en juger par les spécimens que nous avons eu sous les yeux, c'est une traduction plus ou moins littérale, et en prose. Si elle est exacte, et ce que nous avons vu nous a paru tel, elle aura une valeur philologique incontestable; mais il faut, pour cela, que les mots ou expressions qui n'ont pas leurs congénères dans notre patois, soient traduits par des équivalents: une autre mé-

thode risquerait de produire des mots *patoisés* et enlèverait à la traduction justement ce qui doit en faire le mérite. Mais ce sont des choses que le traducteur sait bien, et nous ne pouvons que lui souhaiter pleine réussite et tout d'abord de nombreux souscripteurs. — Le prix pour les souscripteurs est de 4 francs 50 centimes. On souscrit à l'imprimerie Pache, Cité-Derrière, 2, à Lausanne.

Ensuite, M. Ph. Plan, conservateur à la bibliothèque de Genève, prépare la publication d'un poème du dix-septième siècle, en patois savoyard. Ce sera un volume d'amateur et de bibliophile, imprimé chez Fick. C'est déjà dire que l'exécution en sera irréprochable. Mais il y a plus: le volume paraîtra illustré de dessins originaux d'Alfred Dumont, ce qui lui donnera certainement un nouvel attrait.

Quant à l'œuvre elle-même, c'est un poème assez étendu, 724 vers, et, dit-on, fort remarquable à tous égards: c'est un chef-d'œuvre dans son genre et absolument parlant. L'auteur, malheureusement resté inconnu, y déploie une richesse d'imagination et une fermeté de conception vraiment étonnantes. Le sujet de la *Conspiration de Compesières*, tel est le titre, est fictif; mais le développement tout entier de la fiction se rapporte à des événements réels. « L'auteur, dit le prospectus, a voulu rendre les » impressions ressenties par le clergé de la Savoie, » alors française, à l'issue peu favorable, au gré de » ce dernier, du différend qui s'était élevé entre la » Seigneurie de Genève et le Résident, agent diplomatique de Louis XIV, relativement à l'érection » d'une chapelle catholique dans la cité de Calvin. » Quoique de forme plaisante, abondante en gaieté » gauloise, et comportant ainsi toute la liberté de » langage de nos anciens poètes, cette œuvre de » haute fantaisie a néanmoins son côté sérieux et » révèle chez son auteur un esprit véritablement » élevé. »

La *Conspiration de Compesières* est écrite en patois savoyard, un des idiomes populaires qui possède au plus haut point le pittoresque et la naïveté; et à ce point de vue, comme à tous les autres, la publication de M. Ph. Plan ne peut manquer de récréer et d'intéresser vivement.

Le prix d'un exemplaire est de 5 francs, pour les souscripteurs. On souscrit chez A. Cherbuliez et C^e, à Genève.

Pour terminer cette chronique des patois, je désire soumettre à l'appréciation des amateurs et des philologues une idée qui m'a été suggérée par un ardent ami de notre vieil idiome, M. le curé Chenaux. N'y aurait-il pas place, à côté de tant d'associations, de sociétés de toutes sortes, pour une modeste société des patois romans, ou romands, si vous aimez mieux, qui réunirait et mettrait en communication directe les amateurs dispersés dans les cantons français? En réunissant tant d'efforts isolés, n'arriverait-on pas plus facilement à recueillir le matériel de nos divers idiomes et à le disposer dans un glossaire unique et nécessairement plus complet que le glossaire publié et ceux qui peuvent exister manuscrits? Voilà l'idée, et je la crois réalisable.